



**Entre :** Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après désigné le « **GOUVERNEMENT** »

**Et :** La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après désignée la « **SGF** »

**Et la région :** Le Comité régional ACCORD de la région du Centre-du-Québec, représenté par son président, monsieur Marcel Bergeron,

ci-après désigné le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

**Et son partenaire associé :** Le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec, représenté par son président, monsieur Maurice Richard,

ci-après désigné le « **CRCD** »

**ATTENDU QUE** les nouveaux éléments de contexte qui prévalent appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et de ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

**ATTENDU QUE** la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

**ATTENDU QUE** la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

**ATTENDU QUE** le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients, ...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

**ATTENDU QUE** le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;

**ATTENDU QUE** la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

**ATTENDU QUE** la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lequel la région pourra développer une image de marque;

**ATTENDU QUE** la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

**EN CONSÉQUENCE**, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région du Centre-du-Québec, conviennent de ce qui suit :



## 1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région du Centre-du-Québec comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région du Centre-du-Québec le leader du créneau des **Fournisseurs et équipementiers pour véhicules commerciaux, véhicules spéciaux et produits récréatifs** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.4 De faire de la région du Centre-du-Québec le leader du créneau des **Technologies et systèmes logistiques de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles industrielles et municipales** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.5 D'associer le développement du créneau de la **Transformation de produits laitiers : les productions fromagères** de la région du Centre-du-Québec à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.6 D'associer le développement du créneau du **Meuble et bois ouvré** de la région du Centre-du-Québec à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.7 D'établir le créneau des **Textiles techniques** de la région du Centre-du-Québec comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement;
- 1.8 D'établir le créneau des **Papiers décors et papiers spécialisés** de la région du Centre-du-Québec comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement.

## 2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1 Le créneau des **Fournisseurs et équipementiers pour véhicules commerciaux, véhicules spéciaux et produits récréatifs** pour lequel la région du Centre-du-Québec est reconnue comme leader se divise en trois catégories distinctes ou segments, soit les véhicules commerciaux (autobus, camions), les véhicules spéciaux (camions de pompiers, véhicules de services publics, etc.) et les produits récréatifs (VTT, motoneiges, motomarines, etc.). Située au carrefour des grands axes routiers du Québec, la région dispose d'un atout géographique incontournable pour le développement de la filière québécoise des transports. La région compte un certain nombre de manufacturiers originaux (Minibus Girardin, Posi-Plus Technologies, Signaflex, Campagna Moto Sport) dont les produits finis s'adressent directement aux utilisateurs finaux et de nombreux fournisseurs et équipementiers dont les produits ou services sont directement destinés ou reliés à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du matériel de transport. Le créneau a été retenu notamment en raison de la création et de l'expansion récente de plusieurs entreprises de sous-traitance dues à la proximité de la Division Bombardier Produits récréatifs; la présence de centres de formation offrant des programmes spécialisés dans le domaine des transports (Cégep de Victoriaville, Cégep de Drummondville, Commission scolaire des Bois-Francs, UQTR); la présence d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée; la proximité de centres de recherche et de veille technologique, notamment l'Institut de recherche sur les PME (UQTR), le Centre de veille en équipements de transport (CVET) et la Chaire Bombardier de l'UQTR; les percées de la région dans le domaine des systèmes de transport intelligent (STI); la présence du siège social de l'Association des manufacturiers en équipements de transport terrestre et de véhicules spéciaux (AMETVS). Mentionnons également que plusieurs initiatives régionales sont actuellement en cours afin de développer davantage le créneau. Enfin, le créneau est lié à d'autres secteurs importants ou en émergence au Québec et au Centre-du-Québec comme les métaux légers (aluminium, magnésium), les matériaux composites et les textiles techniques. En effet, les nouvelles tendances ayant trait à l'environnement (réduction des émissions) et à la réduction du poids des véhicules offrent une bonne fenêtre d'opportunité pour les fournisseurs et équipementiers du Centre-du-Québec dans l'utilisation de métaux légers ou autres matériaux composites ou recyclables.
- 2.2 Le créneau des **Technologies et systèmes logistiques de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles industrielles et municipales**, pour lequel la région du Centre-du-Québec est reconnue comme leader s'appuie principalement sur des entreprises œuvrant dans les différentes étapes de la récupération, de la transformation des matières récupérées et de la réutilisation de ces dernières. Région pionnière en matière de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, le Centre-du-Québec compte sur le savoir-faire et l'expertise



d'entreprises de l'industrie de la machinerie et de l'équipement ayant développé des procédés de manutention reconnus aux plans national et international dans ce domaine. L'avance marquée des entreprises de la région du Centre-du-Québec au chapitre de la technologie et des méthodes de récupération et de recyclage leur procure ainsi un avantage concurrentiel significatif dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle internationale. Ce créneau a été retenu notamment en raison de l'expertise régionale en cette matière, mais également en raison de la présence d'équipementiers spécialisés dans divers procédés de manutention reliés à la récupération et au recyclage de matières résiduelles (Métallurgie des Appalaches, Industries Machinex, Convoyeurs BMW, etc.); la présence de nombreuses entreprises fabriquant des intrants ou produits finis à partir de matières récupérées (Peintures Récupérées du Québec, Caoutchouc Crosston, Cascades Re-Plast, Recyclage d'aluminium Québec, etc.); la présence du siège social du Groupe Cascades, entreprise très active dans le domaine de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles; la pratique de méthodes de collecte sélective en alternance qui augmente la performance de cette dernière et réduit les coûts engendrés; la présence de deux importants centres de tri (Centre de tri Gaudreau et RécupérAction Centre-du-Québec); l'implantation du premier CFER au Québec, le CFER de Victoriaville, qui œuvre, entre autres, à la sensibilisation de la population à la récupération de matières résiduelles et la forte volonté politique de la Ville de Victoriaville pour innover en matière de développement durable pour se maintenir à l'avant-garde des bonnes pratiques environnementales. Mentionnons que plusieurs initiatives régionales sont actuellement en cours afin de développer le créneau des Technologies et systèmes logistiques de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles industrielles et municipales.

- 2.3 Le créneau de la **Transformation des produits laitiers : les productions fromagères**, pour lequel la région du Centre-du-Québec est reconnue comme un associé déterminant à la région leader à être précisée, s'appuie principalement sur la production de lait de vache, de lait de chèvre et de lait de brebis, mais également sur la transformation de ce lait principalement en produits fromagers et sur la fabrication d'équipements nécessaires à la production, à la transformation et au transport de produits laitiers. Mentionnons que le Centre-du-Québec est une région laitière de première importance, et ce, en matière de production bovine, caprine et ovine et constitue le bassin le plus important de la production fromagère au Québec. En effet, treize fromageries exercent leur savoir-faire sur le territoire régional. Ce créneau a été retenu notamment en raison de la proximité et de la disponibilité des approvisionnements laitiers de la région, soit 16,3 % de la production laitière québécoise et 42,4 % de la production laitière caprine du Québec; la proximité des producteurs laitiers et des transformateurs; la présence de deux compagnies adaptées dans le transport du lait de chèvre en région (Capralac, Transport Chevière); la tenue du Festival des fromages de Warwick qui apporte une notoriété à la région sur le plan de l'expertise fromagère et en matière touristique; la disponibilité de programmes de formation dans le domaine de la production laitière et de la gestion d'entreprises agricoles, mais également l'offre de formation continue sur mesure pilotée par le Collectif régional en formation agricole (CRFA) de même que la proximité de centres de recherche et de formation (ITA Saint-Hyacinthe). Précisons que le secteur des fromages fins et laits de spécialités a été unanimement ciblé en tant que priorité d'intervention lors du Forum agroalimentaire mi-parcours du Centre-du-Québec tenu en janvier 2002. L'ensemble des partenaires du secteur agroalimentaire de la région porte une attention particulière à ce secteur afin de soutenir les diverses actions de développement jugées porteuses d'avenir.
- 2.4 Le créneau du **Meuble et bois ouvré**, pour lequel la région du Centre-du-Québec constitue un associé déterminant à la région leader à être précisée s'appuie principalement sur la fabrication de meubles de maisons, d'hôtels, de restaurants et d'institutions, la fabrication de cercueils et de produits d'ébénisterie architecturale. Ainsi, afin d'en arriver au produit fini, plusieurs industries sont mises à contribution dans les diverses étapes de fabrication (sciage, séchage, déroulage, fabrication de composantes en bois, laminage, recouvrement, finition, fabrication d'équipements de transformation du bois, emballage, etc.). Le créneau du meuble et du bois ouvré regroupe près de 100 entreprises dénombrant près de 6 000 emplois au Centre-du-Québec. Ce dernier a été retenu notamment en raison de la présence d'entreprises « phares » dans plusieurs sous-secteurs du créneau. En effet, la région se démarque dans certains secteurs du bois ouvré, notamment dans l'industrie des placages, de la fabrication de moulures et de composantes en bois, des cercueils et de l'ébénisterie architecturale. Ce créneau a été également retenu en raison de la proximité d'un bassin industriel spécialisé dans le domaine et de la présence de l'École du meuble et du bois ouvré (EQMBO) et de l'EQMBO-Entreprises à Victoriaville. Par ailleurs, une importante aide gouvernementale consacrée à la modernisation du parc d'équipements de l'EQMBO leur a été consentie récemment.
- 2.5 Le créneau des **Textiles techniques**, pour lequel la région du Centre-du-Québec reconnaît le caractère émergent représente les meilleures perspectives de croissance de l'industrie des textiles au chapitre de la valeur de la production. Les textiles techniques et fonctionnels sont des matériaux dérivés de polymères et de fibres textiles qui possèdent des caractéristiques spécifiques de rendement. Les applications les plus importantes se retrouvent dans le matériel de transport, les procédés industriels, les soins de santé et d'hygiène, la construction, la protection des individus, l'environnement et les articles de sports et de loisirs. Les textiles techniques les plus porteurs de croissance résident dans les non-tissés et les tissus enduits. Le créneau des textiles techniques a rapidement évolué pour devenir une branche d'activité autonome et particulièrement novatrice, qui répond aux besoins d'aujourd'hui. Le Centre-du-Québec abrite plusieurs entreprises prometteuses dans ce créneau. Ce sont des convertisseurs



et des fabricants impliqués dans des applications reliées au matériel de transport (Groupe Multina), aux soins de santé et d'hygiène (SCA Produits d'hygiène, Fempro), à la construction et au génie civil (Soprema), aux procédés industriels (Weavexx, Pyrotek), aux produits d'emballage et articles de sports (Création Morin). Ce créneau a également été retenu en raison de l'intensification des activités de R&D dans les entreprises (Soprema, Fempro), les investissements d'importance dans ce secteur ces dernières années et la proximité d'infrastructures de formation et de recherche dans le domaine (Cégep de Saint-Hyacinthe, UQTR).

- 2.6 Le créneau des **Papiers décors et papiers spécialisés**, pour lequel la région du Centre-du-Québec reconnaît le caractère émergent s'appuie principalement sur un marché en forte croissance ces dernières années et devrait poursuivre son ascension dans les années à venir. En raison de la rareté omniprésente du bois dans certaines régions du monde et des prix élevés attribués aux produits du bois, le marché du meuble de bois reconstitué atteint des proportions frôlant les 70 % du marché global de l'ameublement dans certains pays d'Asie et d'Europe. Au cœur des nouvelles technologies associées aux produits de bois reconstitués se trouvent les récents développements en matière de papier décor. De la pré-imprégnation (PRIP) au durcissement par faisceau électronique (EBC), les derniers débouchés technologiques en matière de traitement et de renforcement du papier décor ont permis aux entreprises de ce secteur de mettre en marché des produits rivalisant de près le bois authentique. Deux des principaux acteurs de l'industrie nord-américaine du papier décor sont implantés à Drummondville : CDM Papier Décor et Technocell inc. L'entreprise CDM a initié en 2001 une série d'actions en confiant les activités de production de papier à Technocell et celles d'imprégnation à Uniboard Canada inc. Ces trois entreprises partagent aujourd'hui les mêmes locaux et reflètent l'amorce pour une éventuelle mise en place d'un complexe intégré du papier décor.

Par ailleurs, la création d'un tel complexe permettrait à la région d'initier son positionnement dans le segment des papiers spécialisés. Cette industrie diffère de celle regroupant les grandes papetières dans la mesure où chacune des entreprises qui la compose dédie ses produits à une application technique précise. Des exemples de papiers spécialisés sont le papier photo et le papier destiné à l'imagerie numérique, qui font d'ailleurs partie du domaine d'expertise de Technocell inc.

### 3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région du Centre-du-Québec ;
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement ;
- 3.3 La région du Centre-du-Québec pourra à son tour contribuer au développement de créneaux d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

### 4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la **création d'emploi** ou de **l'emploi total**, de la **croissance des exportations** et de la **création d'entreprises**, le Comité régional ACCORD de la région du Centre-du-Québec positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec, le ministère du Développement économique et régional, le ministère des Finances, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Emploi-Québec et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le plan d'action qui fera l'objet de l'entente de mise en œuvre ACCORD.

### 5. LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail menant à la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD se réalisera selon l'échéancier suivant :

Formation et convocation de comités de créneau pour chacun des créneaux retenus	➔	Septembre 2003
Réalisation des études de tendances, opportunités et d'étalonnage (benchmarking) international	➔	Novembre 2003
Élaboration de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et confection de plans d'action détaillés	➔	Janvier à mars 2004
Identification de projets d'investissements concrets en lien avec les créneaux	➔	Janvier à mars 2004
Signature des ententes finales ACCORD	➔	Mars à mai 2004



## 6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

### 6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.

### 6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Le SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus.

### 6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région du Centre-du-Québec;
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région du Centre-du-Québec en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;
- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

### 6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENT, la SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région du Centre-du-Québec s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région du Centre-du-Québec. Le soutien-conseil est assuré par la directrice des Communications à la Société générale de financement du Québec ainsi que par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional;
- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée « Loi sur l'accès ») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.



## 7. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

- Conformément à sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et conformément à son mandat régional de concertation et de planification le Conseil régional de concertation et de développement s'engage à soutenir les choix du comité régional ACCORD ainsi qu'à contribuer, par les moyens qui lui sont confiés, à la mise en œuvre des créneaux d'excellence identifiés par la région;
- Assurer les mêmes conditions de confidentialité des renseignements que celles citées au point 6.4.

## 8. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;
- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente de mise en œuvre ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

## 9. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

### 9.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.

### 9.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.

### 9.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

**Pour le GOUVERNEMENT :** À l'attention de monsieur Gaétan Désilets  
Coordonnateur régional – Centre-du-Québec  
Ministère du Développement économique et régional  
62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1<sup>er</sup> étage  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3

**Pour le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD :** À l'attention de monsieur Marcel Bergeron  
Président du comité régional ACCORD  
1576, rang Simpson, R.R.10  
Sainte-Clothilde-de-Horton (Québec) J0A 1H0



**Pour la SGF :**

À l'attention de monsieur Richard Fredette  
Vice-président  
Planification, prospection et coordination du développement  
en région  
Société générale de financement du Québec  
600, de la Gauchetière Ouest - bureau 1700  
Montréal (Québec) H3B 4L8

#### 9.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.



**SIGNATURES**

**EN FOI DE QUOI**, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Signé à Québec le 9<sup>e</sup> jour de octobre 2003

Monsieur Michel Audet  
Ministre du Développement économique et régional

Signé à Québec le 4<sup>e</sup> jour de septembre 2003

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre déléguée au Développement régional et au  
Tourisme

**LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**

Signé à Montreal le 22<sup>e</sup> jour de octobre 2003

Monsieur Henri A. Roy  
Président-directeur général par intérim

**LE COMITÉ RÉGIONAL ACCORD DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Signé à Amulh le 4 jour de Nov 2003

Monsieur Marcel Bergeron  
Président

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC**  
à titre de partenaire associé

Signé à Dr. Velli le 28<sup>e</sup> jour de OCT 2003

Monsieur Maurice Richard  
Président